

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 26 MAI 2015 À 18 HEURES 30

N° 3 - 89 / 2015 : OPAH QUARTIERS D'ALBI : ATTRIBUTION AIDE COMMUNAUTAIRE POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'An Deux Mille Quinze, le 26 mai

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 26 mai 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Naïma MARENGO), Michel FRANQUES (pouvoir de Geneviève PEREZ), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Marie-Louise AT), Philippe BONNECARRÈRE (pouvoir de Patrick BÉTEILLE), Gisèle DEDIEU (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), Claude LECOMTE (pouvoir de Michèle BARRAU-SARTRES), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Steve JACKSON (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUËL, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents votants : madame Agnès BRU

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Jean-Michel BOUAT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Geneviève PEREZ (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Louise AT (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Patrick BÉTEILLE (pouvoir à Philippe BONNECARRÈRE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Claude LECOMTE), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Patrice BÉDIER, Najat DELPEYRAT, Emmanuelle PIERRY, Gérard POUJADE, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Stéphane BARDY.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 MAI 2015

4 JUIN 2015

N° 3 - 89 / 2015 : OPAH QUARTIERS D'ALBI : ATTRIBUTION AIDE COMMUNAUTAIRE POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pilote : Habitat

Autres services concernés : Finances et Budget, Affaires Juridiques et Marchés Publics

Madame Michèle BARRAU-SARTRES rapporteur,

Par délibération en date du 2 juillet 2013, la communauté d'agglomération a décidé de mettre en œuvre le nouveau dispositif d'aides communautaires d'OPAH en complément des aides accordées par l'Anah et les autres financeurs de l'opération.

Aujourd'hui les porteurs de projet d'amélioration de l'habitat bénéficiaires d'un engagement de financement Anah, ont déposé un dossier complet de demande de subvention d'OPAH auprès de la Communauté d'agglomération.

Propriétaire				Nbre logt	S ² logt	Dépense subventionnée Anah en €			Aide prévisionnelle communauté d'agglomération			
NOM Prénom	Adresse logement	PO	PB			Maintien à domicile	Logt dégradé	Confort thermique	Taux en %	Montant	Confort thermique 500 €, 15€/m ²	Montant total
BLANCHARD Anne	138 av Dembourg 81000 ALBI	PO		1	69			10 704 €			500 €	500 €
JOULIA Sandrine	1 rue Gabriel Compayre 81000 ALBI	PO		1	88			14 067 €			500 €	500 €
MERCADIER Thérèse	chemin Mas Lautard 81000 ALBI	PO		1	137			20 000 €			500 €	500 €
NOVELLA Pierre	51 rue Sainte Carême 81000 ALBI	PO		1	149			20 000 €			500 €	500 €
ROGNON Isabelle	26 rue Rinaldi 81000 ALBI	PO		1	94			11 012 €			500 €	500 €
VIGUIER Cédric	33 rue Jean de la Fontaine 81000 ALBI	PO		1	104			19 328 €			500 €	500 €

Je vous propose donc :

- d'attribuer l'aide communautaire d'OPAH aux propriétaires concernés,
- de préciser que le versement de l'aide communautaire d'OPAH interviendra sur présentation de factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux réalisés,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à procéder au versement de la subvention communautaire à l'aide des crédits prévus à cet effet sur le budget de l'exercice et suivants.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°5 - 201 / 2013 portant Avenant N°4 à la convention d'OPAH communautaire quartiers d'Albi : prorogation d'un an

VU la délibération N° 3 - 133 / 2013 portant Dispositif d'aides financières OPAH communautaires 2013 pour travaux d'amélioration de l'habitat

VU les dossiers de demande de subvention d'aide communautaire d'OPAH déposés par les propriétaires concernés,

VU l'avis favorable du Bureau de la communauté d'agglomération réuni le 12 mai 2015,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** l'aide communautaire d'OPAH suivante à :

Propriétaire				Nbre logt	S ² logt	Dépense subventionnée Anah en €			Aide prévisionnelle communauté d'agglomération			
NOM Prénom	Adresse logement	PO	PB			Maintien à domicile	Logt dégradé	Confort thermique	Taux en %	Montant	Confort thermique 500 €, 15€/m ²	Montant total
BLANCHARD Anne	138 av Dembourg 81000 ALBI	PO		1	69			10 704 €		500 €	500 €	
JOULIA Sandrine	1 rue Gabriel Compayre 81000 ALBI	PO		1	88			14 067 €		500 €	500 €	
MERCADIER Thérèse	chemin Mas Lautard 81000 ALBI	PO		1	137			20 000 €		500 €	500 €	
NOVELLA Pierre	51 rue Sainte Carême 81000 ALBI	PO		1	149			20 000 €		500 €	500 €	
ROGNON Isabelle	26 rue Rinaldi 81000 ALBI	PO		1	94			11 012 €		500 €	500 €	
VIGUIER Cédric	33 rue Jean de la Fontaine 81000 ALBI	PO		1	104			19 328 €		500 €	500 €	

DIT que le versement de l'aide communautaire d'OPAH interviendra sur présentation de factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux réalisés.

D'AUTORISER monsieur le président ou son représentant délégué à procéder au versement de la subvention communautaire à l'aide des crédits prévus à cet effet sur le budget de l'exercice et suivants.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur le budget de l'exercice en cours et suivants chapitre 204.

Pour extrait conforme,
 Fait le 26 mai 2015,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

